



# Au courant

## ... branchez-vous à votre réseau

août 2011

### *Le point sur les politiques*

#### *Réunion du Conseil de la fédération*

Vos membres peuvent participer à un sondage en ligne sur la commercialisation efficace des innovations au Canada.

Organisé par la Chambre, en collaboration avec plusieurs autres associations clés de l'industrie, des organismes fédéraux et provinciaux et des organismes sans but lucratif impliqués dans la croissance des entreprises, ce sondage vise à acquérir une bonne compréhension de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas pour les entreprises canadiennes en matière de commercialisation. Vous pouvez trouver plus d'information sur ce programme dans le Portail de la commercialisation.

Le sondage prendra environ 15 minutes et fournira des renseignements importants qui aideront les dirigeants canadiens – de l'industrie ainsi que du gouvernement – à fixer les points de repère du succès de leur organisation dans la commercialisation de l'innovation et de concevoir de meilleures pratiques et des programmes d'appui pour assurer leur compétitivité à l'échelle mondiale.

Le sondage est accessible dans les deux langues officielles à : [Sondage canadien sur la commercialisation efficace.](#)

En reconnaissance de leur participation, les participants recevront un résumé des résultats du sondage et une invitation à participer à un webinaire portant sur des propositions pour créer un milieu de commercialisation plus efficace au Canada.

Le sondage est accessible dans les deux langues officielles à : [Sondage canadien sur la commercialisation efficace.](#)

En reconnaissance de leur participation, les participants recevront un résumé des résultats du sondage et une invitation à participer à un webinaire portant sur des propositions pour créer un milieu de commercialisation plus efficace au Canada.

#### *De nouveaux billets aideront les entreprises à repérer les faux billets*

Les propriétaires de petites entreprises ont du pain sur la planche, allant de la gestion des contrats de fournisseurs à la

conformité à diverses obligations juridiques. Ils ne devraient pas avoir en plus à s'inquiéter de se retrouver avec de faux billets de banque. Du moins, c'était l'opinion de la Banque du Canada lorsqu'elle a conçu la nouvelle série de billets de banque canadiens en polymère.

Les coupures en polymère sont imprimées sur une douce pellicule continue et durable. Au toucher, elles sont différentes des billets en papier, mais elles sont tout aussi faciles à manipuler.

Ted Garanzotis, scientifique principal pour la recherche et le développement à la Banque du Canada, indique que « *Les principes qui ont présidé la conception de ces billets étaient de créer de grandes caractéristiques de sécurité visibles pouvant être rapidement et discrètement vérifiées pendant le peu de temps entourant l'acceptation du paiement.* » Un nouveau billet de 100 \$ en polymère commencera à être mis en circulation en novembre, suivi des billets de 50 \$ et de 20 \$ en 2012. Les billets de 10 \$ et de 5 \$ seront émis d'ici la fin de 2013.

Les nouveaux billets offrent une plus grande protection aux entreprises contre les faux-monnayeurs puisque la transparence combinée à l'holographie des billets est unique, ce qui les rend plus faciles à vérifier et plus difficiles à falsifier.

Les billets en polymère sont plus durables, donc ils ne se déchireront pas ou ne se défraîchiront pas aussi facilement. En fait, la Banque s'attend à ce qu'ils durent au moins 2,5 fois plus longtemps que la monnaie en papier.

Ces billets représentent un changement important, alors vos membres voudront s'y préparer. Veuillez aller [au site web](#) pour visionner un vidéo d'information sur les nouveaux billets et pour vous procurer des documents gratuits de formation comme des affiches, des manuels et des dépliants. Les entreprises peuvent également prendre rendez-vous avec un représentant de la Banque du Canada qui donnera une formation gratuite sur place – dans différentes parties du pays, et en fonction de la grandeur du groupe.

Les nouveaux billets en polymère du Canada sont une solution innovatrice en matière de devise qui donneront une longévité

Le porte-parole des entreprises canadiennes<sup>MD</sup>

# BRANCHÉ!

d'avance aux entreprises en ce qui concerne les fraudeurs. Au cours des prochaines années, la Banque du Canada collaborera avec les institutions financières pour remplacer les billets en papier par des billets plus sécuritaires en polymère.

### *Le Bureau de la concurrence intente une poursuite pour mettre fin à une fraude liée à un annuaire d'entreprises*

Le Bureau de la concurrence a récemment annoncé qu'il a intenté une poursuite contre cinq entreprises et trois personnes pour interdire une arnaque de commercialisation trompeuse visant des entreprises partout au Canada.

Le Bureau demande une injonction pour mettre immédiatement un terme aux déclarations commerciales trompeuses, geler les actifs des entreprises impliquées en vue d'un futur dédommagement aux victimes et faire cesser les pratiques trompeuses.

La poursuite du Bureau a été intentée au terme d'une enquête internationale qui a permis de découvrir une fraude liée à un annuaire d'entreprises prenant pour cibles des entreprises canadiennes et internationales et contrevenant aux dispositions sur les pratiques fausses ou trompeuses de la Loi sur la concurrence. Parallèlement, la Federal Trade Commission (FTC) des États-Unis mène une poursuite contre des fraudeurs américains impliqués dans cette affaire.

L'enquête a permis de déterminer que les personnes et les entreprises ont envoyé par télécopieur à leurs victimes des formulaires affichant des symboles qui ressemblaient beaucoup à la marque de commerce bien connue du Groupe Pages Jaunes (GPJ), amenant ainsi des entreprises à croire faussement que les communications provenaient du GPJ. Les entreprises étaient amenées à croire que les formulaires ne servaient qu'à mettre à jour les coordonnées figurant dans un annuaire d'entreprises en ligne, mais on trouvait, camouflée dans des clauses en petits caractères, une stipulation selon laquelle, en retournant le formulaire, les entreprises acceptaient un contrat de deux ans pour l'inscription dans l'annuaire, au coût annuel de 1 428 \$.

La poursuite déposée par le Bureau à la Cour supérieure de justice de l'Ontario vise notamment à ce que les fraudeurs :

- paient des sanctions administratives pécuniaires totalisant 11 550 000 \$;
- publient des avis correctifs;
- versent un dédommagement aux victimes.

Le Bureau a travaillé étroitement avec la FTC dans le cadre de cette enquête.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'enquête du Bureau, veuillez consulter [le précis d'information](#).

### *Recherche de mises en candidature pour les Prix du Premier ministre pour le bénévolat*

Les collectivités reposent sur l'appui solide de nombreuses sources, dont les bénévoles, les entreprises et les organismes sans but lucratif. Cet appui pourrait comprendre, par exemple, des activités comme recueillir des fonds pour des projets communautaires, accorder du temps aux employés pour faire du bénévolat ou créer un nouveau programme postsecondaire pour les jeunes à risque, pour n'en nommer que quelques-uns.

Chaque jour, des entreprises locales, des organismes sans but lucratif et des milliers de personnes partagent bénévolement leur temps, leur énergie et leurs compétences afin d'améliorer le mieux-être des familles et des collectivités partout au pays. Ils aident à rendre le Canada plus fort en créant des changements et en inspirant l'espoir.

Les Prix du Premier ministre pour le bénévolat constituent un nouveau programme créé pour célébrer les Canadiens qui font une différence. Un total de 17 prix seront remis à l'échelle régionale et nationale. Les lauréats pourront identifier un organisme sans but lucratif qui recevra une subvention de 5 000 \$ (prix régional) ou de 10 000 \$ (prix national).

La candidature des lauréats doit être soumise. Le premier appel de candidatures a débuté le 12 juillet et se terminera le 9 septembre 2011. Les lauréats des prix seront reconnus lors d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu au début de 2012.

Connaissez-vous une personne ou un groupe, une entreprise ou un organisme sans but lucratif qui fait une différence dans votre collectivité? Reconnaissez leurs contributions et montrez votre appréciation en soumettant leur candidature.

Pour en savoir plus sur les Prix du Premier ministre pour le bénévolat, veuillez visiter le <http://www.pm.gc.ca/fra/feature.asp?featureId=25> ou téléphonez au 1-877-825-0434.

### *Nouveau membre de la Chambre*

*Sydney Chamber of Commerce (N.E.)*, Sean Coyle, directeur général, sean@sydneyareachamber.ca.

### *Nouveaux gestionnaires des chambres*

De nouveaux collègues à accueillir dans le réseau de la Chambre; voici une liste de certains de ces changements :

*Steve Shiels*, chef de la direction par intérim, Chambre de Commerce de Brampton (ON), sshiels@bramptonbot.com.

*Caroline Grover*, chef de la direction, Chambre de Commerce de Kelowna (C.B.), caroline@kelownachamber.org.

*Julie Lobb*, directrice générale, Chambre de Commerce de Lunenburg (N.É.), lbt@aliantzinc.ca.

*Perry Trusty*, chef de la direction, Chambre de Commerce de Prince Albert et district (SK), admin.pachamber@sasktel.net.

Si vous êtes un nouveau directeur ou que vous aimeriez faire part de changements au réseau, veuillez faire parvenir un courriel à : [jhagen@chamber.ca](mailto:jhagen@chamber.ca).

### *Félicitations pour une étape clé à la Chambre!*

*John Thrasher*, directeur des ventes et membre de la Chambre de Commerce régionale de Windsor-Essex a récemment célébré son 20<sup>e</sup> anniversaire avec la chambre. Depuis son arrivée, il a doublé le nombre d'adhésions, augmenté les recettes ne provenant pas des adhésions de plus de 600 % – oui, c'est exact – 600 - et s'est vu attribuer d'innombrables prix par des chambres et des organismes membres des deux côtés de la frontière canado-américaine. Félicitations John! – Nous vous souhaitons 20 autres années!

*Souvenez-vous de répondre à notre sondage en ligne sur la compétitivité des entreprises. La date limite est le 10 septembre.*